

Marie Moret à Godfray, Major and Godfray, 8 novembre 1887

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 41 (3)

Collation 1 p. (250r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Godfray, Major and Godfray, 8 novembre 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 19/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45123>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [8 novembre 1887](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Godfray Bank](#)

Lieu de destination 2-4, Hill Street, Saint-Hélier, Jersey (Royaume-Uni)

Description

RésuméMarie Moret souhaite savoir si la banque Godfray reçoit des dépôts de fonds en compte courant et à quelles conditions, et quel taux d'intérêt elle verse pour ces fonds. Elle demande si elle peut déposer des fonds par l'intermédiaire de Mallet frères, banquiers à Paris, avec qui la banque Godfray est en rapport d'affaires. Elle précise qu'elle est mariée sous le régime de séparation des biens, qui lui laisse la libre disposition des biens qu'elle possède.

NotesSelon l'index du registre de la correspondance, la lettre est adressée à Old Bank, 2 et 4, Hill street, Saint-Hélier à Jersey

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées[Mallet frères](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise Familistère 8 Novembre 1857

Messieurs Godfray, Major and Godfray,

Je vous serais obligée de bien vouloir me dire si votre maison de Banque reçoit des dépôts de fonds en compte-courant et à quelles conditions ? Spécialement quel taux d'intérêt vous payez à ces fonds ?

Veuillez me dire également, pour le cas où j'aurais à vous envoyer des fonds, si je pourrais le faire par l'intermédiaire de M. Mallet, frères, Banquiers à Paris, avec qui vous êtes en rapports d'affaires ?

Enfin, je crois devoir vous informer que je suis mariée sous le régime de la séparation de biens, régime qui me laisse la libre disposition de ce que je possède. Si vous avez des observations à me faire à ce sujet, veuillez me les communiquer.

Agnez je vous prie, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération

Marie Godin

Adresse : Madame Marie Godin
au Familistère
Guise - Oise, France.